

## Questions orales

[Traduction]

LES NOMINATIONS EFFECTUÉES PAR LE  
GOUVERNEMENT

**M. Jim Abbott (Kootenay—Est, Réf.):** Monsieur le Président, dans leur livre rouge, les libéraux ont promis d'éliminer le favoritisme dans les nominations et de rétablir l'intégrité du gouvernement. Il semble qu'en Colombie-Britannique, au moins trois cabinets d'avocats ne possédant aucune expérience de la poursuite aient obtenu des contrats permanents pour représenter l'État et mettre des criminels en prison.

• (1435)

Vu l'empressement de son gouvernement à citer le principe du mérite, dès qu'il est question de favoritisme, le ministre de la Justice peut-il expliquer où s'applique le principe du mérite quand on accorde la responsabilité d'intenter des poursuites criminelles à des cabinets d'avocats qui ne possèdent pas la moindre expérience en ce domaine?

**M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, il est très difficile de répondre à une question quand on ne connaît pas le dossier ni même les cabinets d'avocats en cause. Tout ce qu'on sait, c'est que le ministère de la Justice a fourni du travail.

Le ministère de la Justice procède toujours avec circonspection quand il attribue des contrats et tous les cabinets avec lesquels il fait affaire sont très compétents dans le domaine où ils doivent travailler.

**M. Jim Abbott (Kootenay—Est, Réf.):** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire sera peut-être intéressé de savoir que les trois cabinets en question sont tous étroitement liés au Parti libéral.

Un associé dans un de ces cabinets, James Hutchison, est le président de l'association de la circonscription de Victoria, que représente le ministre du Revenu. Un autre contrat a été octroyé à David Mulrone, qui se trouve être le vice-président de l'association libérale du ministre.

Étant donné la promesse des libéraux d'éliminer le favoritisme dans les nominations et de rétablir l'intégrité du gouvernement, pourquoi le ministère de la Justice n'a-t-il pas tenu compte de cette promesse importante?

**M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, si je comprends bien le député, il est en train de nous dire que, pendant la campagne électorale, le Parti libéral a su attirer la sympathie de nombreuses personnes très compétentes d'un bout à l'autre du Canada, comme les suffrages exprimés l'ont montré, de sorte qu'il y a bien des libéraux qui recevront des contrats.

Le fait qu'une personne soit d'allégeance libérale ne réduit en rien sa compétence en droit. Si nous devions écarter tous les avocats libéraux compétents, nous aurions bien du mal à attribuer des contrats.

[Français]

## LE CANADIEN NATIONAL

**M. Paul Mercier (Blainville—Deux-Montagnes, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le 18 mai dernier, à une question que je lui adressais, le ministre des Transports a répondu que tout ce qui serait fait dans la vente du CN le serait dans l'intérêt supérieur des contribuables. Or, on apprend ce matin qu'Ottawa va engouffrer entre 400 et 600 millions de dollars pour acquérir des immeubles du CN pour lesquels les citoyens ont déjà payé la facture, et ce, dans le seul but de réduire la dette du CN.

Comment le ministre des Transports peut-il prétendre qu'il recherche l'intérêt supérieur des contribuables canadiens dans l'acquisition des biens du CN par le gouvernement, alors que le seul but de cette opération est de répondre à l'exigence du liquidateur qui est de réduire de façon artificielle la dette du CN pour rendre son bilan plus alléchant, pour... .

**Le Président:** Chers collègues, je trouve aujourd'hui que les questions sont passablement longues. Je vous demanderais s'il-vous-plaît d'être un peu plus bref.

L'honorable ministre des Transports.

[Traduction]

**L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, la commercialisation du CN est une affaire très complexe.

Je sais que le député a eu l'occasion d'entendre au comité des témoins que nous considérons aussi compétents en la matière que n'importe qui au Canada et qui ont tâché d'expliquer qu'il était nécessaire de mettre le CN en état d'être commercialisé de façon viable, de susciter suffisamment d'intérêt auprès des investisseurs pour que l'émission d'actions prévue pour cet automne trouve preneurs, et de lui permettre en outre de continuer à faire concurrence au Canadien Pacifique sur un pied d'égalité.

Le député sait que des représentants du concurrent du CN, le CP, sont venus expliquer devant le comité qu'ils comprenaient qu'il était nécessaire d'avoir un ratio d'endettement raisonnable, que nous devons remplir les conditions requises pour obtenir une cote triple B afin que les intéressés puissent se procurer des fonds sur le marché des capitaux d'investissement pour pouvoir acquérir le CN et l'exploiter.

• (1440)

Je sais qu'il s'agit d'une affaire complexe. Je ne puis qu'inciter le député non seulement à croire le ministre des Transports et le gouvernement sur parole, mais aussi à écouter les gens qui comprennent les principes commerciaux qui sont en cause dans la commercialisation du CN. C'est dans l'intérêt des contribuables, dans l'intérêt des expéditeurs, et dans le but d'assurer le jeu de la concurrence que nous tâchons de faire du mieux que nous pouvons.